

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 59 (1986)

**Heft:** 9

**Artikel:** Les espaces extérieurs, prolongement des habitations

**Autor:** Chevalier, Gérard

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-128713>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les espaces extérieurs, prolongement des habitations



Avant que les urbanistes et les architectes modernes puissent réaliser leurs idées, avant que l'organisation de la circulation automobile dicte sa loi sur la presque totalité du domaine public, les «espaces extérieurs» avaient des noms auxquels chacun associait des usages multiples, des sens symboliques précis, des ambiances diverses. Le jardin, la cour, la rue, la venelle, le square, le mail, le boulevard, les places, tous ces lieux formaient un réseau complexe où les multiples formes de la vie sociale, économique et culturelle pouvaient se rencontrer; c'était la richesse des villes, petites ou grandes.

Appelés à résoudre les problèmes nés de l'explosion urbaine, les spécialistes, encouragés par divers facteurs politiques, économiques et sociaux, ont disséqué rationnellement la ville du XX<sup>e</sup> siècle, distinguant chacune de ses fonctions et proposant des formes, des «machines», propres à satisfaire chacune d'entre elles et séparément: «habiter, travailler, cultiver le corps et l'esprit». Ainsi chaque espace extérieur de la ville et des quartiers nouveaux

s'est vu assigner une destination selon des normes bien précises.

Cette rationalisation et cette ségrégation de l'espace à l'échelon de l'habitation est particulièrement perceptible dans la réalisation des «grands ensembles», qu'ils comprennent une ou plusieurs centaines de logements. Ces normes imposent des minima en nombre et en dimension pour chaque espace. Les constructeurs s'en sont en général tenus à ces minima. Les accès au logement, soit le hall d'entrée, l'escalier, l'ascenseur, le palier, les éventuelles coursives assurent le passage et le croisement des personnes, sans plus. Ils ne peuvent, dans la plupart des cas, être des lieux de rencontre ni un quelconque prolongement du logement. Pour compenser l'éloignement de l'espace vert aménagé au pied des immeubles aux multiples étages, on a généralisé le balcon-loggia, sur lequel il n'est d'ailleurs pas toujours possible de s'installer tant il est étroit. Et par ailleurs quelle aventure pour les petits, lorsqu'ils veulent se rendre à «leur» place de jeux.

L'espace extérieur proprement dit, au niveau du sol, résiduel et informe, s'étend entre les immeubles plus ou moins hauts et longs, aux lignes droites ou brisées, courbes ou fuyantes. Il est partagé en zone de verdure et en zone de circulation et de parcage, collectif et anonyme; il est géré par un concierge avec plus ou moins de bonheur, équipé de quelques plantations, de l'inévitable batterie de jeux pour enfants et de quelques bancs. L'espace vert, aseptisé, est pour les habitants difficile à s'approprier et il est plutôt source de conflits divers et stériles. Son entretien reste néanmoins très coûteux.

Un tel cadre ne répond pas aux aspirations de la majorité des habitants. Voilà une affirmation que certains discuteront. Pourtant combien de familles, lorsqu'elles en ont les moyens, construisent ou achètent une maison individuelle ou une résidence secondaire afin de disposer d'un espace extérieur en prolongement direct de l'habitation, appropriable sans restriction. Certes, l'inadéquation des espaces extérieurs de l'urbanisme moderne n'est pas le seul facteur qui conduit, par réaction, à privilégier à l'excès le jardin de la maison individuelle au détriment de l'espace communautaire. Mais force est de s'interroger sur la possibilité de trouver des réponses plus équilibrées, moins fonctionnelles, plus complexes, s'offrant à l'imagination et à l'appropriation des habitants.

## Entre privacité et communauté

Lorsque des habitants d'immeubles collectifs modernes ont abandonné le projet mythique de la vie à la campagne, dans un chalet, dans une villa ou dans une ferme rénovée et qu'ils ont la possibilité de participer activement à la conception d'un groupement d'habitations conforme à leurs besoins, ils montrent un intérêt très vif et formulent des demandes précises au sujet des espaces extérieurs. Voici quelques conclusions suite à une expérience de participation des membres d'une coopérative.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'habitat groupé, on distingue principalement trois genres d'espaces extérieurs: le jardin ou la terrasse

**1.** Une certaine densité de construction permet aussi de réaliser la diversité et la hiérarchie des espaces extérieurs, du public au privé.



à l'étage, prolongement direct de l'habitation, à caractère privatif, les lieux communautaires organisés en réseau de placettes et de cheminements, et les espaces qui assurent la transition entre la sphère privée et la sphère publique, à l'entrée des habitations. Ces différents espaces se conçoivent dans des groupements de maisons de 2 à 3 niveaux, au maximum 4, en contiguïté ou par groupes rapprochés et comprenant une ou plusieurs dizaines de ménages.

#### **Le jardin ou la terrasse privative**

La surface de cet espace est conforme aux besoins des habitants, elle est utilisable et aména-

geable à leur gré, mais elle est restreinte, de manière à dégager le maximum de terrain au profit des activités communes.

Ces espaces, situés généralement du côté de la façade la plus ensoleillée, à proximité immédiate ou même en contiguïté avec celui des voisins, doit être, de l'avis de tous les habitants, très privatif. Ils le souhaitent isolé au maximum des regards et des bruits de conversation. Une telle garantie de privacité doit permettre, par ailleurs, de développer des relations de voisinage plus communautaires. Cependant les murs, pergolas et autres dispositifs qu'il faut construire afin de garantir l'isolement de ce lieu va à l'encontre du désir d'une vue dégagée vers l'extérieur, manifesté par la plupart des habitants: «Y a-t-il un intérêt à résider sur le littoral d'un lac suisse ou sur la pente d'une montagne si l'on ne peut bénéficier de la vue?» Personne ou presque ne veut se sentir enfermé dans son jardin ou sur sa terrasse par quatre murs, fussent-ils de végétation. Ajoutons qu'à l'usage, les souhaits évoluent. Une adaptation doit donc être possible au cours du temps. Autant dire que l'architecte devra proposer des solutions tout en nuance. Sa tâche sera d'autant plus compliquée que ces solutions devront être peu coûteuses.

#### **Les espaces communautaires**

Ils forment un réseau composé d'une ou plusieurs places d'accueil et d'accès au groupement, pour les piétons et les voitures, et d'au moins un lieu de rencontres. Ce dernier joue un rôle important dans le caractère général de l'ensemble. Il peut être formé par une place aménagée «en dur», encadrée par des bâtiments ou alors par une sorte de verger situé à l'écart. Entre ces deux conceptions extrêmes, on peut trouver une variété de solutions intermédiaires. La formule choisie devrait traduire autant que possible l'esprit que les habitants souhaitent donner à leur petite collectivité. Sur cet espace devrait s'ouvrir un local commun, à destinations diverses. Les cheminements dans le groupement devraient converger vers ces lieux de rencontres. La recherche d'une «place centrale» ne devrait pas conduire à négliger d'autres espaces nécessaires à la vie extérieure: par exemple les «lieux d'aventures» pour les enfants, situés de préférence à l'écart des habitations et, si la disponibilité en terrain est suffisante, des jardins potagers. Les habitants souhaitent que les places de parking soient maintenues à la périphérie moyennant un accès occasionnel à la porte des maisons. Ces espaces, que l'on peut couvrir de façon simple, peuvent abriter dans la journée lorsqu'ils sont libérés, les jeux des enfants et occasionnellement accueillir une fête de quartier. L'organisation spatiale, l'aménagement et la gestion de ces espaces communautaires doivent être tels que diverses activités puissent s'y développer en plus de celles que l'on avait planifiées. Des changements doivent pouvoir être opérés facilement et sans coûts excessifs. Enfin, selon les vœux de leurs «promoteurs», ils doivent être ouverts aux autres habitants du quartier.



**2.** La place commune, lieu de rencontre des habitants, devrait se situer au croisement des différents cheminements. Et sur elle, devraient s'ouvrir locaux de réunion et éventuellement de travail.

**3.** L'espace d'entrée semi-privé peut rappeler la campagne...



3

# KERNEN SA

Construction métallique  
Portes de garages en tous genres  
Construction aluminium

Chemin Frank Thomas 24 bis

1208 Genève · Tél. 022 36 69 34

4. ... ou s'adapter au milieu urbain, en bordure d'une rue.

5-6. L'espace privatif, que chacun peut aménager et occuper à sa guise, peut se trouver au niveau du sol ou en terrasse.

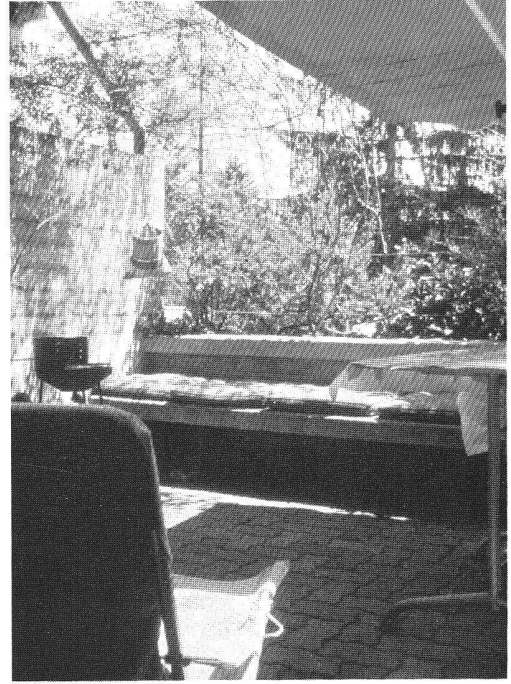


4

### Espaces de transition

L'espace d'entrée d'une habitation, lieu de transition entre la sphère privée et la sphère publique, est certainement de tous les espaces extérieurs au logement le plus difficile à définir dans ses fonctions et le plus diversifié dans ses formes: palier élargi d'un escalier, perron, porche, jardinet clôturé ou non, auvent, hall ou abri annexe au bâtiment, cour. C'est un lieu accessible au visiteur, voire au passant audacieux. Il est donc directement relié au cheminement public mais il est du domaine privé. Les promoteurs des opérations spéculatives et même ceux des logements sociaux l'ont oublié; il est généralement jugé trop coûteux.

Aux yeux des habitants qui ont l'occasion d'en débattre pour le porter au programme de construction, cet espace doit servir à se protéger des regards de l'extérieur (collectif) vers l'intérieur (privatif). Mais on souhaite aussi qu'il ne gêne pas la vision vers l'espace collectif depuis l'intérieur. Le rôle utilitaire de ce lieu n'échappe à personne, ou doit pouvoir y entreposer un landau, un vélo, du bois. C'est aussi un lieu de re-



5

présentation de soi, un lieu d'accueil que l'on souhaite pouvoir décorer à sa manière, où l'on peut établir des contacts informels entre habitants. Enfin ce type d'espace peut jouer un rôle architectonique d'autant plus important que par ailleurs on cherche la plus grande simplicité dans les matériaux et les volumes afin de réduire les coûts de construction.

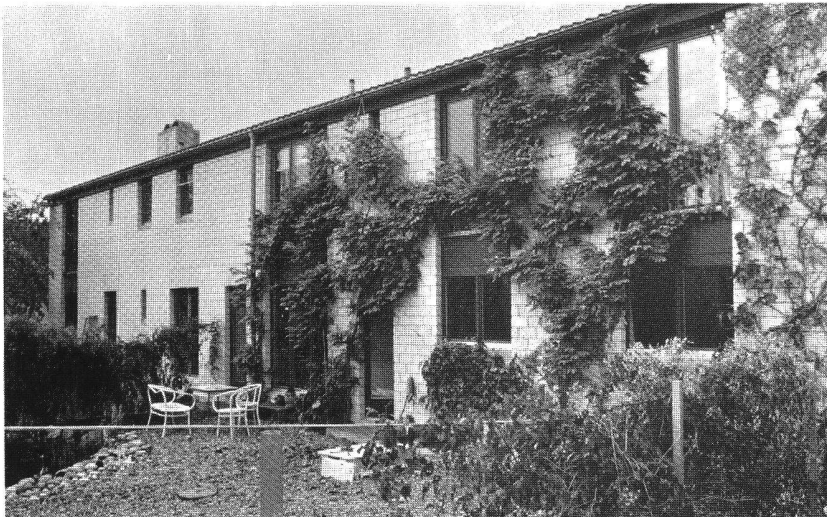
### Elargir la participation des habitants à d'autres espaces

Une concertation dans le groupe de futurs habitants sur des propositions d'architecte pour l'aménagement de ces espaces extérieurs est l'occasion de discuter et de projeter aussi des relations dans la vie quotidienne future. Que ces relations se révèlent être, à l'usage, en deçà ou en delà des espérances n'enlève ni n'augmente la valeur de l'expérience. Elle contribuera à la structuration de la vie sociale et quotidienne. Constatons simplement le manque d'une telle vie sociale, tant dans les grands ensembles que dans les zones de villas.

Un tel débat est aussi l'occasion d'aborder la question de la présence de logements pour personnes âgées et de locaux destinés à des activités professionnelles ou commerciales dans le groupement d'habitations. Un tel mélange social est propre à réduire l'effet de ghetto tant redouté. Il permet aussi de dépasser le problème qui pourrait bien se poser dans les zones de villas construites dans une même période et par des ménages d'âge similaire, à savoir le vieillissement unilatéral des habitants, et une sous-occupation à terme des habitations.

Pour conclure, avouons qu'à l'heure actuelle habiter dans un habitat groupé et de plus participer à sa conception est si rare que l'on peut en parler comme d'un privilège. Des milliers de ménages seront encore longtemps logés dans un cadre d'une qualité inférieure à leurs aspirations. Entreprendre l'amélioration substantielle de ce cadre de vie est une tâche importante et urgente. Pour cela aussi la participation de habitants, locataires ou propriétaires, est indispensable. De nouvelles mesures sont à mettre en œuvre. Les espaces collectifs (du domaine

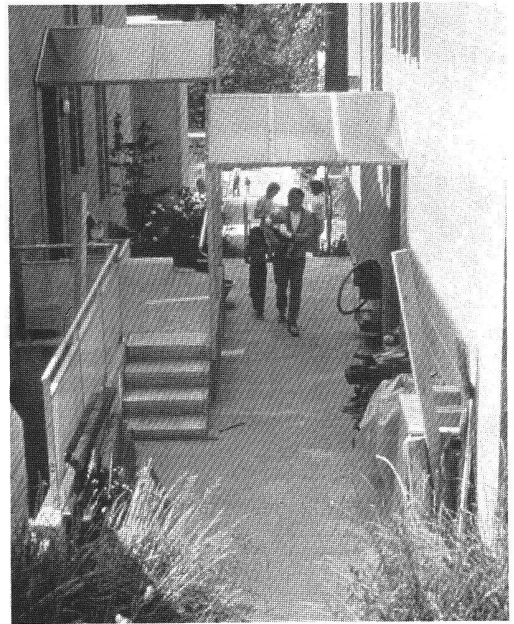
6



7

7. Le perron, l'auvent, la ruelle, autant d'éléments propres à créer le charme... dans une forme architecturale contemporaine.

privé ou public) qui sont au pied des immeubles locatifs ou devant les villas sont à réaménager, les rues sont à reconquérir. On peut contenir notamment la circulation dans des espaces plus restreints et modérer sa vitesse par de nouveaux aménagements. En bref, sous d'autres formes, les différents types d'espaces extérieurs de l'habitat groupé doivent être créés ou recréés dans les autres genres d'habitats, les utilisateurs doivent participer aussi à leur gestion ultérieure.



7

**Références bibliographiques**

A. Antipas: Espaces hors logement, PPR, Lausanne.

H. Raymont, N. Haumont: L'habitat pavillonnaire, centre de recherche d'urbanisme, Paris.

Aspan-Irec: L'habitat groupé, une alternative, une exposition, Lausanne.

Cieoart: L'habitat groupé autogéré. Fondation du roi Baudoin, Bruxelles.

Gérard Chevalier,  
architecte à l'IREC-EPFL,  
avril 1986.

BANDE DE REPRISE  
DE BETONNAGE ENTRE  
RADIERS ET MURS

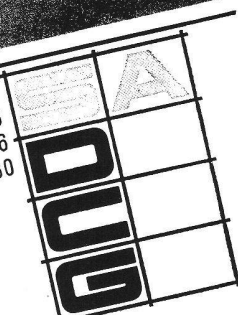
**BFL MASTIX  
R4**

**MASTIX SA**  
Av. de Rumine 48  
1005 Lausanne  
Tél. 021/23 42 78

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION**



62, RTE DE FRONTENEX  
CASE POSTALE 256  
1211 GENÈVE 6  
TÉL. (022) 35 49 80



**S.A. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION, GENÈVE**